

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1230

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 9 décembre 2019, le Règlement numéro 1230 décrétant une dépense et un emprunt de 3 150 000 \$ pour l'agrandissement et la rénovation du Centre des Migrations.

QUE la MRC de Montmagny a approuvé le Règlement numéro 1230 le 23 janvier 2020.

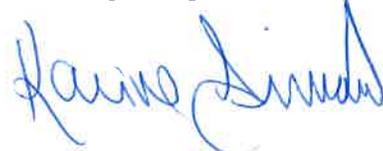
QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1230 le 27 avril 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1230 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 4^e jour du mois de mai deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate